

Restauration Scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2006/2007

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les prix sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs figurant dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} octobre 2006.

D'autre part, à la demande du Centre Communal d'Action Sociale, le Service Direction de l'Éducation poursuivra sa fourniture de plats chauds aux usagers du Fourneau Économique ; il est proposé de facturer ces plats à 1,48 € l'unité.

Enfin, le Service Direction de l'Éducation fournit des repas :

- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations et établissements publics suivants : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, la MJC des Clairs-Soleils, Sportsvacances, le centre de loisirs du Barboux et la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine-Ecu,
- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney.

Pour ces repas, les tarifs proposés pour l'année civile 2007 sont les suivants :

Prestation	2006	Propositions 2007	% augment.
Fourniture et livraison	3,48 €	3,55 €	+ 2,01
Fourniture, livraison et service à table	3,98 €	4,06 €	+ 2,01

**Propositions de tarification des repas
Année scolaire 2006/2007 (à compter du 1^{er} octobre 2005)**

Quotients familiaux en Euros	Ressources annuelles 2004 (en euros) prises en compte pour inscriptions Année scolaire 2006/2007						Prix du repas scolaire 2005/2006	Prix du repas scolaire 2006/2007	Variation en euros	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
110	4 581	5 496	7 328	8 244	9 161	10 077	1,46 €	1,48 €	+ 0,02	+ 1,37
225	9 383	11 258	15 012	16 888	18 765	20 642	2,02 €	2,05 €	+ 0,03	+ 1,49
267	11 123	13 347	17 797	20 021	22 245	24 470	2,56 €	2,60 €	+ 0,04	+ 1,56
385	16 033	19 239	25 653	28 859	32 066	35 272	3,12 €	3,17 €	+ 0,05	+ 1,60
440	18 326	21 991	29 322	32 987	36 652	40 317	3,64 €	3,70 €	+ 0,06	+ 1,65
QF >							4,16 €	4,23 €	+ 0,07	+ 1,68
Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération							4,31€	4,38 €	+ 0,07	+ 1,62
Repas exceptionnel avec ticket							4,46 €	4,54 €	+ 0,08	+ 1,79
Enfants hors Communauté d'Agglomération - Enseignants							5,71 €	5,81 €	+ 0,10	+ 1,75
Prestation dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) - Formule panier repas							2,02 €	2,05 €	+ 0,03	+ 1,49
Fourneau Économique de Besançon - Uniquement plats chauds							1,46 €	1,48 €	+ 0,02	+ 1,37

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver ces tarifs pour l'année scolaire 2006-2007.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.